

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 janvier 2025

FORMER LES JEUNES AUX PREMIERS SECOURS EN SANTÉ MENTALE - (N° 703)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

**AMENDEMENT**

N ° 1

présenté par

Mme Petex, Mme Bazin-Malgras, M. Jeanbrun, Mme Duby-Muller, M. Fabrice Brun,  
Mme Sylvie Bonnet, M. Boucard, M. Forissier, M. Bony et Mme Corneloup

-----

**ARTICLE 2**

I. – À la deuxième phrase de l’alinéa 1, substituer aux deux premières occurrences du mot :

« et »

le signe :

« , ».

II. – En conséquence, à la même deuxième phrase du même alinéa 1, après le mot :

« supérieur »

insérer les mots :

« , les centres de formation ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à renforcer l'efficacité du "Pass Premiers Secours en santé mentale" en intégrant les centres de formation. Ces structures jouent un rôle clé dans la prévention et l'information auprès des jeunes.

Ce dispositif garantit une sensibilisation proactive des jeunes, en s'appuyant sur les acteurs fondamentaux qui les accompagnent tout au long de leur parcours. En ciblant les centres de formation, l'impact de ce dispositif est maximisé et permet de favoriser son appropriation.